

Chambre d'Agriculture du Pays Basque



*Quand les paysans
citoyens prennent
l'initiative*

Euskal Herriko Laborantza Ganbara

*Cela fait dix ans qu'il le réclamait ! Majoritaire en Pays Basque, le syndicat ELB, membre de la Confédération Paysanne a, pendant dix ans, demandé à gérer les fonds professionnels générés par les 6 000 fermes du Pays Basque afin d'encourager une agriculture paysanne durable, cela au travers d'une **Chambre d'Agriculture spécifique**. Pendant tout ce temps, la chambre d'Agriculture Départementale a préféré ignorer les représentants d'ELB et a persisté dans l'utilisation de ces fonds au profit de l'agriculture industrielle*

2. Infos en vrac

3. Colloque du CNIID à Mouguerre

4. Brèves sociales

5. «Table du Soir» et «Point Accueil Jour» : le bilan

6. Qualité des eaux de baignade : saison 2004

7. Quand des paysans citoyens prennent l'initiative

8 / 9. Dossier : le «**moabi**», arbre de vie ou de profit ?

10. Déchets ménagers : l'exemple de la Catalogne

12. Les animaux victimes de la mode

14. La page d' ATTAC : L'Europe du traité...

15. «Rencontres sur les Docks»

16. Cultures : De betterave man, comment ça se fait ?

BIMESTRIEL - 2,30 €

N° 108

MAI / JUIN 2005

ISSN 0998 - 2787

Bardos : épandages et odeurs

Le 22 février dernier, une délégation de la FDSEA, des JA et des riverains a été reçue par le préfet. Les services de l'Etat ont été incapables de préciser dans quel cadre légal les composts produits peuvent être utilisés. Ces composts issus des boues de stations d'épuration continuent donc d'être épandus sans plan légal d'épandage.

Les riverains quant à eux continuent à dénoncer les mauvaises odeurs dégagées sur le site. Le 25 février, le maire de Bardos, celui de Bergouey Viellenave, de Came et le député maire de Bayonne invités sur le site constataient volontiers devant la presse qu'il n'y avait pas d'odeur, **ce jour là**.

Les écologistes demandent la révision «musclée» du Plan santé environnement

Une coalition de 26 associations écologistes a réclamé jeudi 6 avril, «une révision musclée et rapide» du Plan national santé environnement (PNSE) lancé par le gouvernement en juin 2004. Lors d'une conférence de presse, les associations (Agir pour l'environnement, Greenpeace, WWF, Confédération paysanne etc) ont dénoncé un plan «*minimaliste, très loin de ce que nous sommes en droit d'attendre pour assurer une réelle protection contre les risques liés à l'environnement*». «*La hausse des cancers de 40 % ces 20 dernières années à âge égal, le doublement de l'asthme en 20 ans, la diminution de 50 % du nombre de spermatozoïdes sur trois générations, le fait qu'un couple sur sept rencontre des difficultés à procréer ne peut laisser la place au doute et à la tergiversation*», indiquent-elles. L'impact sanitaire des produits chimiques utilisés à la maison et au travail, des pollutions (air, eau, aliments), de l'exposition aux pesticides ou aux dioxines des incinérateurs a été mise en évidence dans de nombreuses études, soulignent-elles. Mais alors que l'impact

de 100000 substances chimiques en circulation n'a pas été correctement évalué, la faiblesse des moyens français en toxicologie et épidémiologie est «*unanimentement reconnue*», a constaté André Cicollela, président de Sciences citoyennes. Le PNSE envisage la création d'une trentaine de postes, un chiffre «*dérisoire*», selon lui. «*Le PNSE ne prévoit aucune mesure de substitution des substances chimiques dangereuses, ni aucun objectif de réduction de l'usage des pesticides*», dénonce Yannick Vicaire de Greenpeace France. D'autres pays européens ont pris des mesures courageuses, comme le Danemark, où un premier plan a réduit de 50% les tonnages de pesticides, tandis qu'un deuxième programme en cours doit réduire la fréquence des traitements de 1,9 à 1,4 par an, selon François Veillerette, président du Mouvement pour les droits et le respect des générations futures (MDRGF). La France se distingue par son faible soutien à l'agriculture biologique, «*qui confine à l'aumône*», alors que l'Allemagne a un objectif de 20% de sa surface agricole en agriculture biologique, rappelle-t-il. Les associations lancent une campagne avec 60 000 brochures et cartes à envoyer au ministre de l'Ecologie et au commissaire européen à la santé. Le gouvernement a prévu de réviser le Plan santé environnement à l'automne.

Remblais illégaux

Début février, le CADE était alerté au sujet de la création, ballet infernal de camions à l'appui, d'une véritable colline de remblais en bord d'Adour à Urcuit, donc dans le lit majeur du fleuve. On a tout d'abord cru au début des travaux de construction du nouveau pont de l'île de Lahonce...

On a dû déchanter lorsque la Sous-Préfecture a répondu qu'elle avait constaté l'infraction et transmis le procès-verbal au Procureur de la République. Le propriétaire est mis en demeure d'enlever les matériaux avant le 30 juin prochain. Ainsi, des infractions au code de

l'environnement pourraient être sanctionnées. Grands dieux, où va-t-on ?

Le Fipol se moque des pêcheurs d'algues

En mars, la demande d'indemnisation des pêcheurs d'algues du Pays Basque a été refusée par le FIPOL. Rappelons que ces pêcheurs ramassent le géliidium, algue qui entre dans la composition de nombreux produits notamment alimentaires. À la suite du naufrage du «Prestige», leur campagne avait été sabordée. Ces mêmes pêcheurs s'étaient largement mobilisés pour ramasser le pétrole en mer. En guise de remerciement, le Fipol les salue bien.

LEIA continue...

«*Volonté forte* », notre président du Conseil Général continue d'essayer de faire passer en force la 2 fois 2 voies trans-navarraise. En conviant les élus à des réunions d'information d'où les riverains, opposants et simples citoyens étaient exclus, il entendait, avec la légendaire «*volonté forte* » forcer les obstacles. C'était sans compter sur l'opiniâtreté de l'association LEIA qui s'est invitée chaque fois. Une réunion annulée, une deuxième et la «*volonté forte* » s'est un peu émoussée d'autant plus que l'enthousiasme n'était pas au rendez-vous du côté des élus. On a remis donc le dossier dans une chemise en attendant de trouver une occasion de le faire discrètement progresser. LEIA, elle, est repartie en campagne.

Mensonge d'Etat

Le fameux nuage radioactif de Tchernobyl qui s'était arrêté à nos frontières continue de faire parler de lui. Un rapport conclut que les autorités françaises ont volontairement minimisé le contenu des analyses dans leur communication. De plus, une note saisie au ministère de l'intérieur qui confirme avoir «*des chiffres qui ne peuvent être diffusés* ». Dans le lait de brebis, en

Corse, on avait des chiffres de plus de 10 000 becquerels par litre dépassant très largement le seuil européen de 500 Bq/l. Un récent reportage d'«*Envoyé spécial*» sur la question a été retiré quelques minutes avant sa diffusion. Dormez tranquilles braves gens.

Transpyr 2005

Comme tous les ans l'association Organbidexka Col Libre prépare le suivi de la migration sur les cols basques. Comme tous les ans depuis 25 ans, elle a besoin de volontaires sur une période de 4 mois à partir du 15 juillet. Si vous pouvez passer quelques jours sur ces cols, vous pouvez contacter OCL au 11 rue Bourgnef F-64100 Bayonne. Tél. : 05 59 25 62 03 et à ocl@wanadoo.fr.

Le gave de Pau défraye la chronique

L'Agence de l'Eau a rendu publics les résultats d'une enquête sur les poissons du gave de Pau et notamment sur leurs seuils de comestibilité. Pour trois métaux lourds, les seuils sont dépassés de 6 à 7 fois. Reste à déterminer les sources de ces pollutions. L'Agence de l'Eau soupçonne que la Garonne fortement contaminée en cadmium ? À suivre...

On en rajoute un coup

À Albertville, l'incinérateur a rejeté d'énormes quantités de dioxines. Un taux important de cancers avait été relevé. L'incinérateur avait été fermé précipitamment et près de 200 personnes ont porté plainte. La juge d'instruction a effectué son travail et une menace d'inculpation planait sur plusieurs élus UMP dont le ministre des affaires étrangères M. Barnier. Le procureur s'est réveillé un matin en ayant l'idée spontanée de dessaisir la juge pour transférer le dossier à Marseille. A l'issue d'un bras de fer important et parce que la presse en a parlé, la juge coservera finalement son dossier.

Coordination nationale de réduction des déchets

C'EST au Pays Basque que le CNIID, en collaboration avec le CADE, a choisi de tenir un colloque national sur les alternatives à l'incinération et aux méga-décharges. Les militants associatifs venus de diverses régions de l'hexagone se sont retrouvés, le temps d'un week-end (5 et 6 mars), sur les hauteurs de Mouguerre, émerveillés par le spectacle de la montagne basque. Nous avons même eu le plaisir d'accueillir une représentante de l'association ACALP de Gilly sur Isère. Ce fût un moment de réflexion et d'échanges intenses qui nous ont motivés pour continuer notre combat, car le chemin est encore long.

Plusieurs sujets ont été traités

M. Sarazin en dénonçant les embrouilles politico-financières de l'incinération a particulièrement retenu l'attention du collectif Txingudi Bizirik. Edgar Soula qui pratique le compostage individuel depuis 20 ans nous a expliqué ses méthodes (échantillons à l'appui) et nous a incités à les développer largement autour de nous. M. Perez nous a présenté un exemple d'usine de « méthanisation ». M. Beaulieu nous a expliqués comment avec la participation de tous (habitants, touristes, élus) les écologistes ont réussi à bannir les sacs plastiques de l'île de Ré. M. Savino est venu de Belgique pour nous exposer les efforts de la région Wallonne soucieuse de réduire sa production de déchets.

Compostage collectif

L'intervention de M. Morisseau fût particulièrement appréciée, surtout lorsqu'on sait que la majorité des syndicats adhé-



rents de BIL TA GARBI se sont abstenus de s'engager à promouvoir la valorisation par compostage et que la direction du Syndicat n'a pas cherché à les y inciter par des mesures concrètes.

A Saint-Philbert de Bouaine, en Vendée, le compostage collectif de quartier fonctionne avec succès depuis deux ans et c'est donc une solution viable en milieu urbain. Les usagers sont financièrement intéressés au retrait des fermentescibles de leur poubelle puisque le syndicat applique une « redevance » au nombre de poubelles collectées. En retirant les fermentescibles des déchets, c'est 30% de moins sur la facture.

Pour inciter, un peu plus, les gens à participer à l'opération, le compost obtenu est attribué gratuitement selon l'investissement de chacun. C'est un moment très convivial où les gens sont contents de se retrouver. Les collectes en porte à porte ont pu être espacées et la production de déchets ménagers est tombée à 139 kg/hab/an (à comparer aux 400kg pour les communes de Bil Ta Garbi).

Le colloque s'est terminé par une virée en bord de mer offrant aux participants une autre très belle image du Pays-Basque. L'accueil s'est voulu chaleureux avec ses repas gastronomiques au restaurant de « La Palantxa », les chœurs basques du groupe Arroka et le cidre du pays.

SCANDALEUX !

Le ministre de la justice met des bâtons dans les roues au procès de Gilly sur Isère

Rappel des faits

1985 : mise en service d'une usine d'incinération des déchets ménagers par le Conseil Général de la Savoie. Les élus clament que les préoccupations environnementales président à la construction et qu'un système de dépoussiérage anticipé la réglementation future.

Les paysans riverains constatent régulièrement des poussières suspectes sur les végétaux. Ils enregistrent aussi des anomalies dans la reproduction du bétail.

Les habitants de Grignon, le village contre l'incinérateur, s'alarment d'un taux de cancer très important, notamment dans une rue, appelée depuis « rue du cancer », où une famille sur trois est touchée.

Le Maire provoque alors une analyse surprise des fumées, et là, c'est le choc : on trouve 750 fois la valeur maximum autorisée par les normes. On apprendra plus tard que l'exploitant de l'usine avait en sa possession une analyse qui faisait état d'un dépassement de 13 000 fois la norme.

24 octobre 2001 : fermeture de l'usine d'incinération des déchets ménagers de Gilly sur Isère. Les riverains se regroupent en association (<http://www.acalp.org>) et portent plainte pour empoisonnement. 240 familles se constituent partie civile.

Juin 2004 : 5 responsables sont mis en examen : le président du syndicat qui est aussi conseiller général, le directeur du syndicat, 2 responsables de l'usine d'incinération qui dépend du groupe Lyonnaise des Eaux et l'ancien responsable de la DRIRE (Directions Régionales de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement).

Avril 2005 : alors que la juge d'instruction travaille depuis 3 ans sur ce dossier et qu'il est en voie d'achèvement, le procureur demande la délocalisation du procès à Marseille. Il reconnaît par ailleurs, avoir subi des pressions du Ministère. Il faut savoir qu'à l'époque deux personnalités ont occupé le poste de président du Conseil Général et pourraient être éclaboussées ; il s'agit de Michel

Barnier et Hervé Gaymard (cf. article du canard enchaîné du 13/04).

La société civile s'insurge contre ce procédé : les avocats manifestent, la juge d'instruction refuse d'être dessaisie. Le syndicat de la magistrature intervient avec des termes forts : « Cette tentative de dépaysement d'une affaire judiciaire dans laquelle des élus de la République sont mis en cause, dans un but manifestement étranger au bon fonctionnement de la justice, est emblématique du contexte actuel, où le principe de séparation des pouvoirs est sérieusement mis à mal, où le ministre de la justice exerce une mainmise totale sur les magistrats du parquet et méprise ouvertement les décisions judiciaires.

Le Syndicat de la Magistrature espère que l'issue judiciaire donnée à la question fondamentale du dessaisissement, permettra de garder confiance en l'indépendance de l'institution judiciaire et confirmera les juges qui résistent aux pressions multiples et grossières de l'exécutif ».

Cette affaire provoque chez nous des sentiments d'écœurement. Alors que l'image du terroriste est souvent celle de l'individu, plus ou moins isolé, qui attaque violemment les institutions, ici, c'est le contraire. Face à des citoyens anonymes qui souffrent dans une longue maladie invalidante et douloureuse, qui font confiance aux institutions en interpellant la Justice contre l'incompétence et l'insouciance de ceux qui sont grassement payés pour gérer la société et assurer leur sécurité, l'Institution, les notables, pèsent de tout leur poids pour que ce recours n'aboutisse pas, empêchant la souffrance des victimes d'être reconvenue et leur retirant par-là même, le sentiment de leur dignité humaine.

N'est-ce pas du terrorisme ?

Soutenez le combat de ces citoyens héroïques contre le Goliath technocratique, envoyez vos fax de protestation à Monsieur Perben, Ministre de la justice au 01 44 77 60 00.



Par JM. FAYE

Brèves Sociales

Abus policiers

★ Amnesty International dans son rapport «*France, pour une véritable justice*» publié le 6 Avril, dénonce les comportements policiers et la «*couverture*» dont ils bénéficient de la part du gouvernement, des responsables policiers et de la magistrature. Ces dérives se font surtout à l'encontre de personnes d'origine arabe ou africaine. Homicides, tortures, coups de pied et de poing, injures racistes, sont des dérapages qu'a constaté Amnesty International. L'association déplore que nombre de plaintes déposées ont été classées sans suite même quand il existait des éléments crédibles, ou ont abouti à des sanctions tout à fait minimes. Amnesty s'élève aussi contre la pratique fréquente qui consiste pour les policiers à porter plainte pour intimider ceux qui veulent en déposer une. D'autre part, les plaintes des policiers sont traitées avec beaucoup plus de rapidité que les autres. Amnesty d'en conclure qu'une justice à deux vitesses s'installe là aussi et aboutit à une impunité de fait des forces de l'ordre.

La mer nous ramène BOLKESTEIN

★ La directive portuaire du 14 Février 2004 et qui concerne «*l'accès aux marchés des services portuaires*» initiée Loyola de Palacio, va sévir. Le blocage du parlement européen n'a pas empêché sa mise en application. A peine relookée, elle poursuit sa route. Il y a peu, Henri WEBER (député socialiste européen et partisan du Non) soulignait que la commission BAROSO travaillait sournoisement à la défaite du Oui. Comme la directive BOLKESTEIN, la directive des services portuaires autorisera les armateurs à recourir aux services des entreprises de dockers de leur choix,

voire à créer leur propre entreprise de chargement de fret. «*La concurrence libre et non faussée*» dans les services si chère à la constitution soumise à référendum. Cette fois-ci RAFFARIN ne monte pas au créneau. Tiens donc !

L'ARIT dénonce le manque de logements

★ L'ARIT, Association pour la recherche et l'information sur les toxicomanies (association située en Pays Basque) tenait récemment son assemblée générale. La question du logement y a pris une grande place nous dit le Journal du Pays Basque. Michel CASTAGNÉ, le directeur de l'ARIT, constate la paupérisation des tranches sociales les plus démunies. Les toxicomanes font partie du lot et leur impossibilité à se loger aggrave le parcours de ceux qui veulent se sortir de la dope. A la sortie de leur séjour thérapeutique, certains n'ayant pas la possibilité de se loger, il ne reste que la solution de l'allongement du séjour, ce qui empêche d'autres prises en charge. Les positions du tout sécuritaire qui rassurent peut-être le citoyen, marginalisent à outrance ceux qui étaient déjà dans la marge, affirme Michel CASTAGNÉ.

La spéculation foncière

★ En Soule, s'est créé un collectif contre la spéculation qui vient d'édi-ter une plaquette d'information récapitulant ses actions. «*Le but est de définir collectivement les actions futures afin de stopper cette gangrène qui ruine et vide le pays*» dit la brochure. Quelques exemples très parlants montrent que certains notaires, en toute légalité, mais cherchant le profit maximum, jouent sur la spéculation. Le collectif cite le cas d'une jeune agricultrice d'Esquiule qui souhaitait

acquérir la maison d'habitation de la ferme qu'elle exploite mais qui n'en a plus les moyens depuis qu'un notaire local s'est débrouillé à orienter la propriétaire vers une agence immobilière... Ah libéralisme, quand tu nous tiens !

Croissance à la CAB

★ Le produit intérieur brut de la Communauté Autonome Basque a augmenté de 3 % l'an passé. Dans le même temps, la croissance de l'économie espagnole dans son ensemble, était de 2,7 % selon l'institut national de statistiques espagnol. Malgré toutes les turbulences sociales et politiques que connaît la CAB, c'est l'une des communautés autonomes les plus dynamiques derrière la Navarre (+3,4 %). Comme quoi l'insécurité politique n'empêche pas les capitalistes d'investir et les entrepreneurs «*d'entreprendre*».

PDG, ça paye !

★ Il n'y a pas que que le PDG de Carrefour qui s'en fait des «*en or*». Alors que certains dans le privé, réclament une plus juste répartition des profits, il suffit de leur conseiller de devenir patrons du CAC 40. Serge TCHURUK, le patron d'Alcatel, a annoncé il y a peu de temps, qu'il toucherait 2,8 millions d'euros en 2005 (500 000 de plus qu'en 2004). Alcatel justifie cette hausse de 22 % par la performance de la société. L'an dernier déjà, le PDG avait été augmenté au titre du «*redressement du groupe dans un contexte difficile*». C'est le genre de mec qui gagne à tous les coups. Quand ça va pas, c'est la faute à la conjoncture et quand ça va c'est grâce au Pdg. Bon prince, il renonce pour cette année à toucher ses stock options... Il y a fort à parier qu'il les touchera l'année prochaine... Le pauvre !

Épargne des français

★ Le taux d'épargne des ménages est en repli et devrait passer en 2005 sous la barre des 15 % du revenu disponible selon le BIPE (Bureau d'information et de prévisions économiques). Il était de 15,8 % en 2003 et de 15,4 % en 2004. Par contre, le recours au crédit continue à être élevé et l'assurance vie représente 60% des placements. Signes d'une inquiétude très forte malgré les dires de certains prévisionnistes qui postulent un retour à la confiance. La *méthode coué* du capitalisme !

Discrimination par l'âge

★ Les entreprises et le gouvernement prétendent se mobiliser pour favoriser l'emploi des seniors pourtant le taux d'activité des 54-60 ans plafonne à 37 % contre 70 % en Suède. Une démarche originale vient de voir le jour: un groupe de 7 chômeurs de plus de 42 ans a assigné devant le TGI de Paris, 70 entreprises (de la SNCF à Bouygues) pour discrimination à l'embauche en raison de l'âge. Ces 7 personnes dénoncent le fait que les entreprises concernées écrivent carrément qu'elles recherchent des candidats «*entre 30 et 40 ans*». Ce qui constitue un délit pénal au même titre que la discrimination raciale ou sexuelle. Article 225-1 du code pénal : une discrimination est constituée lorsqu'on fait une «*distinction entre les personnes en raison de leur origine, de leur sexe, de leur situation de famille, de leur apparence physique, de leur patronyme, ou de leur âge...*» Les plaignants souhaitent être rejoints par d'autres. Yves BARRAUD, l'animateur du groupe, constate fort justement que les hommes politiques et les chefs d'entreprise font carrière jusqu'à plus de 70 ans alors que partout sévit un «*jeunisme*» destructeur. ♦

Table du soir et Point Accueil jour : le bilan

Nous avons demandé à ces deux structures qui jouent tous les hivers un rôle vital pour bon nombre de personnes de nous faire le bilan de cet hiver. Le moins qu'on puisse dire c'est que la grande précarité augmente de manière très inquiétante...

« La table du soir »

Historique

Une soirée de l'hiver 1993, une dizaine de personnes sont allées dans la rue, offrir un café chaud à ceux qui sont dans la galère. La Table du Soir était née.

Organisation

Le fonctionnement de la table du soir du 15.11.2004 au 27.03.2005 pour la saison 2004/2005.

Nous disposons, au 28, rue Ste Ursule à Bayonne, d'un abri métallique ainsi qu'un local mis à notre disposition par la Mairie, pour distribuer les repas et entreposer les denrées. Nous avons une salariée, à mi-temps, pour gérer les stocks, distribuer les denrées données par la Banque Alimentaire et composer les menus. Nous nous réunissons toutes les 3 semaines pour mettre en place un planning de distribution.

Chaque soir, une dizaine d'entre nous cuisinent chez eux une partie du repas, soupe, viande, poisson, dessert, café, et viennent avec leur plat chaud distribuer pour ceux qui ont faim.

Nous avons de 35 à 70 invités chaque soir, à 18H30. Nos Invités : le SDF, le routard, l'étranger, le RMIste isolé, le couple sans revenus le jeune rejeté par sa famille, n'ayant droit à aucune allocation.

Cuisiner

Être bénévole à la table du soir c'est d'abord cuisiner. La prépara-

tion des repas nécessite de nombreux bénévoles :

- 2 ou 3 personnes pour la soupe.
- 2 ou 3 personnes pour le plat,
- 1 personne pour le dessert.
- 1 personne pour le café.

Un bénévole ou quelqu'un de son entourage peut cuisiner:

- Soit régulièrement,
- Soit occasionnellement lors d'arrivages exceptionnels de denrées périssables; ces plats cuisinés seront congelés et distribués plus tard.

Accueillir

Rôle des accompagnants (nous - vous...)

- Accueillir nos invités pendant les repas.
- Dialoguer avec nos invités (quand ils le désirent),
- Respecter leur silence,
- Essayer de les comprendre, de les écouter sans les juger,
- Leur offrir un sourire, un peu de chaleur humaine, un mot gentil.
- Surveiller discrètement mais fermement la distribution pour faire respecter notre règle première: " Pas d'alcool, Pas de drogue, Pas de violence même verbale ".

Aider

Aide matérielle : Distribution gratuite (une fois par mois) de vêtements donnés par Emmaüs ou des particuliers, triés, préparés par les Compagnons d'Emmaüs qui viennent aussi chaque soir contribuer à l'accompagnement et à la vaisselle.

Aide d'urgence : Dons de couvertures, sacs de couchage, sacs...

Un médecin est présent une fois par semaine pour soigner angines, bronchites, toux, soigner des plaies, faire des pansements.

Animer

Avec nos Invités, nous organisons chaque hiver:

- Une sortie en montagne qui connaît un grand succès,
- Un réveillon pour les plus déshé-

rités : Le Noël du Partage,

- Une tombola annuelle ou un concert destinés à financer la saison suivante,
- Un repas de clôture lors de la fin de la distribution.

Du 15 décembre 04 au 15 mars 05, La Table du Soir, le Point Accueil Jour, Emmaüs, la Croix-Rouge, le Secours Catholique et Atherbea ont participé au Plan Hivernal d'Hébergement d'Urgence.

Le lieu hivernal d'hébergement d'urgence (Ste Ursule) a proposé 1502 nuitées grâce au soutien de la ville de Bayonne, du Centre hospitalier de la Côte Basque (linge). Emmaüs, le CHRS Atherbea - Les Mouettes ont offert 786 nuitées.

Les CCAS de Boucau, Anglet, Biarritz, St Jean de Luz, Hendaye se sont associés lorsque le niveau II a été activé par M. Le Préfet, (202 nuitées).

Ce sont donc 2490 nuitées qui ont été offertes aux accueillis (soit 27.6 nuitées / soir contre 19.5 l'hiver précédent), nuitées qui ont concerné 250 personnes différentes d'une moyenne d'âge de 35 ans.

Réinsérer

Trois associations : La Table du Soir, le Point Accueil Jour et Emmaüs ont créé en avril 2001 une entreprise d'Insertion " REAGIR " dans le but de réinsérer des personnes en difficultés dans le monde du travail.

Cette entreprise est spécialisée dans la tapisserie, revêtements de sol et peinture Elle emploie deux salariés professionnels et trois salariés en insertion.

Chaque personne en insertion est embauchée pour deux ans au plus, notre but est de permettre à cette personne d'intégrer une autre

entreprise, de manière durable et avec un statut de professionnel dans ce domaine.

La première personne embauchée en insertion à REAGIR, était une habituée de la Table du soir ; elle n'avait pas travaillé depuis 15 ans. Les débuts furent un peu difficile, le temps de retrouver quelques repères et de se réhabituer à des horaires fixes. En mars 2004, après deux ans passés dans l'entreprise d'insertion et une courte période d'inactivité, cette personne a été embauchée en contrat à durée indéterminée dans une grande entreprise de peinture.

En novembre 2004, c'est un autre salarié en insertion, ancien compagnon d'Emmaüs qui a rejoint une entreprise de peinture en contrat à durée indéterminée.

Pour tout travaux de peinture, revêtement de sol, tapisserie :

Vous pouvez contacter " REAGIR " au 05 59 50 27 51.

Bilan des actions menées

Du 15 novembre 2004 au 27 mars 2005, 6466 repas ont été servis sous l'abri de la table du soir.

La banque alimentaire nous fournit une grande partie des denrées alimentaires qui sont cuisinées (10.542 kg pour l'hiver 2003/2004). 60 bénévoles participent, par roulement, à la préparation des repas, le service et l'accompagnement.

Nombre de repas servis : voir tableau ci-dessous.

De nombreux particuliers, des aumôneries de collèges et de lycées, d'autres associations, des entreprises, des mairies nous aident ponctuellement pour le bon déroulement de la saison.

... Suite page 6

| | Hiver 2001/2002 | Hiver 2002/2003 | Hiver 2003/2004 | Hiver 2004/2005 |
|--------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Novembre | 759 | 826 | 875 | 451 |
| Décembre | 1209 | 1515 | 1457 | 1371 |
| Janvier | 1116 | 1258 | 1497 | 1525 |
| Février | 759 | 1195 | 1690 | 1514 |
| Mars | 1134 | 1069 | 1161 | 1605 |
| Total | 4977 | 5863 | 6680 | 6466 |
| Moyenne | 40 repas/jour | 46 repas/jour | 50 repas/jour | 48 repas/jour |

▽ Suite de la page 5

• Noël du Partage 2004 :

Depuis 6 ans, nous organisons le Noël du Partage en collaboration avec Emmaüs, la Croix-Rouge, les foyers St Vincent et le Point Accueil Jour avec l'aide de la municipalité de Bayonne qui nous installe gratuitement, Place Saint André à Bayonne, un chapiteau chauffé.

Le Noël 2004 a permis de réunir 85 personnes démunies ou seules ce soir-là, dans une ambiance chaleureuse et festive.

• Sorties en montagne :

Chaque année en fin de saison, nous organisons une sortie montagne avec pique-nique pour les accueillis. C'est une journée très appréciée par les accueillis qui y retrouvent au milieu des bénévoles un peu de chaleur humaine et des souvenirs plus joyeux.

« Le Point d'Accueil Jour BAB »

Depuis 1999, une structure d'accueil de jour est ouverte à Bayonne. D'abord dans des locaux provisoires de type « Algéco », puis, depuis juin 2004, dans des locaux neufs situés chemin Saint Bernard sous le pont « Grenet ».

L'association accueille des personnes en difficulté, des *sans domicile fixe*, des *Rmistes*, des jeunes sans revenus. En 2004 il y a eu 12000 passages qui concernent 1000 personnes différentes. Ce chiffre est en augmentation de 20 % par rapport à celui de 2003. Le local est ouvert tous les jours, un groupe de quatre ou cinq bénévoles reçoit les personnes (il y a 55 bénévoles plus une quinzaine de remplaçants), une assistante sociale salariée prépare l'orientation et le suivi de ces personnes. Les usagers peuvent trouver des services d'hygiène corporelle et vestimentaire, les services gratuits d'une coiffeuse, la possibilité de recevoir du courrier. Ils peuvent passer un moment dans une ambiance conviviale qui permet de préparer le travail social grâce à des entretiens avec le travailleur social concernant les problèmes administratifs, de logement, de santé, de retour vers l'emploi en s'appuyant sur un réseau de structures qui œuvre dans

le champ de la précarité.

En 2001, le PAJ, en collaboration avec l'association de la Table du Soir et celle d'Emmaüs Tarnos, a créé une SARL *Réagir Lanilat* (« Au travail ») qui est une entreprise d'insertion employant aujourd'hui cinq personnes, dont trois sont en insertion. Cette entreprise œuvre sur le champ de la peinture et des revêtements dans le bâtiment.

D'autre part, et ponctuellement, l'association aide les accueillis au travers de « *petits boulots* » pour répondre à la demande de particuliers (jardinage, petits travaux...) dans le cadre du « *Chèque Emploi Service* ».

Depuis une année, le PAJ s'occupe aussi d'un Groupement d'Achat Familial (épicerie sociale) qui fonctionne grâce à quelques bénévoles et d'une salariée conseillère en économie sociale et familiale. Cette structure aide les familles pour surmonter des difficultés financières et pour mettre en œuvre des projets en leur vendant des produits alimentaires à prix réduit.

Pour la 2^{ème} année, le PAJ, associé aux associations (C.H.R.S. Atherbéa, Emmaüs, La Table du Soir, la Croix Rouge, le Secours Catholique) et avec la participation du Centre Hospitalier a mis en place et gère le *Plan Hivernal* sur Bayonne. Un local provisoire de 100m², implanté au quartier St. Esprit, a permis d'accueillir, durant 3 mois, 27 personnes par nuit en moyenne (en augmentation de 40 % par rapport à l'année précédente). L'accueil a aussi été effectué par EMMAÛS Tarnos qui a abrité 5 personnes par nuit du 15 Novembre 2004 au 27 Mars 2005, les CCAS des communes d'Anglet, Boucau, Biarritz, Saint Jean-de-Luz, Hendaye ont ouvert des places temporairement (lors des périodes de grand froid). Soixante bénévoles sont venus par équipes de deux ou trois pour organiser le début de la nuit ainsi que le réveil. Quatre surveillants salariés se sont relayés toutes les nuits du 15 décembre 2004 au 15 mars 2005. Les dépenses sont prises en charge par l'état, le GIP DSU (communes du BAB, Saint Pierre-d'Irube, Boucau) et par la Croix-Rouge.

Le PAJ est subventionné par la DDASS (Etat) et le Conseil Général. Il reçoit des dons, et utilise ses propres ressources : cotisations des 140 adhérents. ♦

Qualité des eaux de baignade de la saison 2004

Comme tous les ans, nous avons examiné le bilan officiel de la DDASS sur la qualité des eaux de baignade en mer au Pays Basque. En voici donc les grandes lignes et nos commentaires.

Rappel

En 2003, 100 % des plages basques étaient conformes aux directives européennes (classés A ou B). La DDASS soulignait alors « *que ces résultats s'inscrivaient dans la progression enregistrée depuis 99* ».

Depuis 99 évidemment, car depuis cette date, les contrôles officiels ont perdu toute légitimité. En effet, désormais, les communes du littoral basque commandent (à la Lyonnaise presque toujours) des analyses très matinales. Dès que les résultats sont mauvais, on ferme préventivement la plage (drapeau rouge). Ces « *fermetures préventives* » évitent les contrôles de la DDASS qui ne les effectue que lorsque la plage est ouverte à la baignade. Donc, depuis 99, la DDASS ne contrôle que lorsqu'on est sûr d'avoir de bons résultats. Pas de difficulté donc à afficher 100% de résultats conformes.

2004

En 2004, léger recul cependant, malgré le tour de passe-passe dénoncé plus haut, 97 % seulement des plages sont conformes. Ouhabia Sud à Bidart, s'est classée C. Elle sera fermée cet été. À moins

qu'on ne la déplace encore car l'embouchure de l'Ouhabia est classée D et l'ancienne plage est toujours classée C et toujours interdite. On avait poussé la plage pour pouvoir ouvrir quand même, patatras la nouvelle plage pourtant plus éloignée de l'embouchure passe aussi à la casserole. Verrons-nous naître une troisième plage Ouhabia encore plus au Sud ?

Autrement, dans le classement « *officiel* », 18 plages sont classées A contre 22 en 2003. 14 plages sont classées B contre 11 l'an dernier. En plus donc de l'Ouhabia disqualifiée en C, 5 plages sont en régression de A à B : le VVF à Anglet, la Côte des Basques, Marbella et la Milady à Biarritz et le Pavillon Royal à Bidart. Les plages améliorant leur score de B à A sont les Sables d'Or à Anglet et les Alcyons à Guéthary.

Le véritable baromètre

Bon, si les résultats sont faussés, comment véritablement mesurer l'évolution de nos plages ? Pour nous, désormais, seul le nombre de « *fermetures préventives* » indique le degré de pollution. Et, à ce niveau, les résultats sont édi-fiants. En 2003 la DDASS totalisait 26 jours pleins et 7 demi-journées de fermeture pour les plages du Pays Basque. En 2004 on atteint 70,5 jours.

Quand on vous dit que « *ces résultats s'inscrivent dans la progression enregistrée depuis 99* »... **vous nous croyez ?**

A propos de la création d'un institut associatif pour une agriculture paysanne en Pays Basque

Quand des paysans citoyens prennent l'initiative

Cela fait dix ans qu'il le réclame ! Majoritaire en Pays Basque, le syndicat ELB, membre de la Confédération Paysanne a, pendant dix ans, avec autant de constance que de calme, demandé à gérer les fonds professionnels générés par les 6 000 fermes du Pays Basque (soit un million huit cent mille euros) afin d'encourager une agriculture paysanne durable, cela au travers d'une Chambre d'Agriculture spécifique. Pendant tout ce temps, la chambre d'Agriculture Départementale a préféré ignorer les représentants d'ELB et a persisté dans l'utilisation de ces fonds au profit de l'agriculture industrielle (maïsiculture intensive, élevages industriels...)



Basque, structure associative privée –on l'aura compris– des finances dont aurait disposé une Chambre d'Agriculture et reposant entièrement sur la bonne volonté de donateurs*. C'est une grande première, mais ce n'est pas un coup d'essai pour le syndicat agricole qui, pour pallier les carences de la structure officielle, fait vivre depuis plusieurs années déjà des associations afin d'épauler ses adhérents dans tous les aspects de leur vie professionnelle : installation, formation continue, gestion, etc. avec même une structure spécialisée pour l'agriculture biologique et durable.

Au cours de leur histoire, le CADE (Collectif des Associations de Défense de l'Environnement) et ELB se sont souvent retrouvés, partageant le même point de vue et se rejoignant par des actions convergentes sur de nombreux dossiers. Est-ce tellement étonnant quand les dirigeants d'un syndicat ne se contentent pas de défendre les intérêts à court terme de leurs adhérents, mais se préoccupent du contexte et du long terme au nom d'une éthique ? Car il s'agit de gagner sa vie en n'empêchant pas son voisin de gagner la sienne, de produire sans affamer les habitants de la planète moins favorisés, en se souciant de la santé de ceux qu'on nourrit comme de celle de la nature nour-

ricière. Lors de l'inauguration d'Euskal Herriko en janvier 2005, le président a déclaré aux très nombreux agriculteurs qui fêtaient l'événement : « *Notre outil de travail est un bien public* ». Des mots encore des mots ? Cette conscience se traduit dans l'immédiat par la place donnée, au sein du Conseil d'Administration d'Euskal Herriko aux représentants des consommateurs d'une part et aux défenseurs de la planète, que le CADE a été invité à représenter, d'autre part.

Dans un monde dont le moteur reconnu s'appelle Avidité-Egoïsme cette initiative paraît exemplaire. Songeons à l'absurdité de la croissance obligatoire... sur une Terre qui, de toute évidence, a fini de croître. Voilà un moteur qui nous mène droit dans le mur ! Un seul d'entre nous échappe-t-il aux choix exposés plus haut ?

Des associations se substituent déjà à certains préfets, pourtant chargés de faire respecter la loi, en se ruinant en frais de justice pour sauver une rivière du poison ou un littoral du béton. C'est injuste, mais là est peut-être notre

unique issue de secours. Après des années de signaux d'alarme tirés de tous côtés, il serait vain d'espérer des changements sous les crânes figés des dirigeants. À nous de prendre l'initiative, de créer des réseaux en nous engageant, par exemple, à l'achat régulier de leurs produits auprès des agriculteurs en échange du respect d'un cahier des charges, en apprenant à nous rendre responsables de nos santés, en échangeant nos savoirs et nos compétences.

Plus fatigant que de regarder Arthur à la télé ou de pousser le caddie au supermarché ? Sans doute... mais tout de même plus gratifiant non ?

Colette Pince

*** Pour participer au financement d'Euskal Herriko Laborantza Ganbara :**

Tél. : 05 59 37 18 82
Fax : 05 59 37 32 69.



Lors de l'inauguration d'Euskal Herriko Laborantza Ganbara en janvier 2005.



Le MOABI...

Par Gisèle MOUGNOS

UNE campagne de sensibilisation vient d'être lancée en France pour protéger le plus grand arbre de la forêt tropicale africaine, le moabi, menacé de disparition par l'exploitation massive, selon l'association écologiste Les Amis de la Terre. Dans un communiqué l'association tire la sonnette d'alarme sur «*la menace qui pèse sur les forêts d'Afrique, à partir de l'exemple du moabi*» (*Baillonella toxisperma*). La campagne vise à persuader les distributeurs de privilégier des bois locaux comme le hêtre ou le chêne, ou de n'utiliser que des moabis certifiés avec le label **Forest Stewardship Council (FSC)**. Intitulée «*Moabi : arbre de vie ou de profit ?*», cette campagne va prendre la forme d'actions de sensibilisation des consommateurs devant des magasins distribuant ce bois. Les Amis de la Terre des Landes ont gonflé, symboliquement, une tronçonneuse géante à Saint-Paul les Dax devant un magasin du réseau Point P (matériaux de construction), le directeur de la qualité et de l'environnement de l'enseigne, Didier Olivri, s'est engagé à mesurer la part de ce bois dans leurs importations et d'envisager une autre solution. Une seconde opération, à Bayonne, le 19 mars, place des Basques où le Cade était présent pour les soutenir. Des actions vont se poursuivre jusqu'en décembre avec l'envoi de courriers à d'autres enseignes mais aussi au gouvernement, pour «*demande que le moabi soit protégé par la convention de Washington*».

Le pactole africain ne se limite pas au pétrole, métaux précieux et autres diamants, le saccage des forêts primaires représente également une source de surprofits d'autant plus juteuse que largement ignorée. Les études les plus récentes (projet Forest Resource Assessment 2000, de l'organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), ou projet TREES) montrent que la déforestation en Afrique Centrale (Cameroun, Gabon, Centrafrique, République du Congo, République Démocratique du Congo et Guinée Equatoriale) atteint une superficie d'environ 700000ha/an. Dans un pays comme le Cameroun, selon la FAO, la déforestation progresse d'au moins 120000 hectares par an, et, bénéficiant de la complicité (intéressée) du gouvernement Biya et de l'armée, les sociétés françaises y accaparent les trois quarts de la filière bois. Dans le peloton de tête, le groupe



Un vieux Moabi d'environ 300 ans...

Bolloré, qui avait déjà fait l'objet d'une publication de la collection «*Dossiers noirs*».

Le moabi (*Baillonella toxisperma*) est un arbre qui ne vit que dans les forêts tropicales d'Afrique Centrale. Avec ses 60 mètres de hauteur qu'il atteint à l'âge de 600 ans, le moabi est le doyen de la forêt. Certains scientifiques ont même étudié des moabis âgés de 2500 ans ! Ses étonnantes caractéristiques sont sans doute à l'origine du lien très étroit qui unit cet arbre aux populations africaines.

Moabi : arbre de vie...

Sans doute parce qu'il est le plus grand arbre de la forêt africaine, le Moabi incarne pour les pygmées les esprits de la forêt. Avant chaque départ pour la chasse, ils se réunissent et dansent le Yéyi, au cours duquel les chasseurs recourent leurs corps d'une poudre à base d'écorce de moabi censée les rendre invisible ! Géant de la canopée cet arbre leur permet de s'orienter lorsqu'ils se déplacent en forêt. Au Cameroun, on ne dirait pas «*tourne à gauche au feu*» mais «*suit la piste d'éléphant qui part à droite du vieux Moabi*».

Mais le Moabi est surtout connu et recherché pour son huile. En pressant les graines, les femmes extraient une huile alimentaire riche en acide palmique et au goût très apprécié. Après un second bouillon, elles savent également préparer un beurre, très proche du beurre de karité, qui est utilisé comme cosmétique. Au début de la saison sèche (de septembre à novembre), les bouteilles contenant de l'huile de Moabi se

multiplient sur les étals des villages banouts : la vente d'une trentaine de bouteilles représente l'équivalent d'un salaire local d'ouvrier. En 1995, un chercheur hollandais, M. Schneemann, a comparé les revenus issus de la coupe du moabi à ceux que l'on obtiendrait avec la production d'huile. En 15 ans les revenus issus de la production d'huile sont supérieurs à ceux obtenus par l'abattage d'un arbre qui a mis 260 ans à pousser.

Enfin, les pygmées, fidèles à leur réputation de grands guérisseurs, connaissent les secrets pharmaceutiques du Moabi. Dans la région du Dja, à l'Est du Cameroun, on a recensé plus de 50 utilisations médicinales différentes à partir de cet arbre. Avec des fragments d'écorce, on peut, par exemple, préparer des décoctions pour soigner les maux de ventre et de dos.

...ou de profit ?

Malheureusement, la sur-exploitation forestière met gravement en péril la survie du moabi. De nombreuses études scientifiques ont souligné la fragilité écologique de cet arbre et l'impact négatif de l'exploitation forestière on ne trouve qu'un arbre adulte pour 20 ha. Lorsque des normes d'exploitation existent, elles sont souvent sans aucun fondement scientifique, voir absurdes : ainsi, dans le cas d'une forêt transfrontalière, le moabi est coupé à 100 cm au Cameroun et de l'autre côté de la frontière, au Gabon, il est coupé à 70 cm ! Or c'est à partir de 70 cm que le moabi commence à produire des graines de façon régulière tous les 3 ans... Si l'on prend également en compte l'exploitation illégale qui représente entre 40% et 70% de la production de bois en Afrique Centrale selon les

sources, on comprend que l'avenir du moabi est très sombre. A ce rythme, dans les prochaines décennies, le moabi pourrait disparaître : c'est déjà le cas dans l'ouest et le centre du Cameroun, où l'exploitation forestière est plus ancienne et a très fortement appauvri les forêts. La menace est renforcée par la disparition des éléphants, victimes du braconnage, car la graine du moabi ne peut germer qu'après avoir transité dans l'estomac de ces pachydermes. Or les pistes et les routes qui percent les massifs forestiers et qui servent à transporter les énormes grumes de moabi permettent également aux braconniers de pénétrer la forêt.

Le saccage des forêts primaires d'Afrique centrale est infiniment plus rapide et accompli que ne l'avouent les discours officiels des gouvernements africains et de leurs « bailleurs de fonds » occidentaux. Sous la pression des mouvements écologistes, les seconds ont fait adopter aux premiers des réglementations, souvent très élaborées, qui sont censées protéger l'écosystème, la biodiversité, et garantir le « développement durable ». Le résultat est exactement inverse. Les opérateurs français occupent une place privilégiée. Pour comprendre comment s'organise ce pillage, il fallait analyser les agissements de nombreuses sociétés (Rougier, Bolloré, Thanry, Pallisco, etc.) ; décrypter les liens entre des acteurs de l'exploitation et les réseaux mafieux, entre des hommes politiques occidentaux et leurs homologues africains ; enfin, suivre l'argent du bois depuis la Banque mondiale jusqu'aux coffres des paradis fiscaux, depuis les ventes de grumes jusqu'aux trafics d'armes. **Publications** : dossiers noirs « **Les Pillards de la forêt** » exploitations criminelles en Afrique, Agone, 2002 Arnaud Labrousse & François Xavier Verschave ; « **Le silence de la forêt** » Réseaux, mafias et filière bois au Cameroun.

La forêt prise en otage

Une étude européenne a été réalisée (il était nécessaire de contrôler les sociétés transnationales). Le rapport de Forests Monitor détaille les profils et les activités des 16 sociétés dont le siège social est en Europe. Ces sociétés sont des acteurs importants de la filière bois du Bassin du Congo où elles contrôlent la plupart des concessions forestières et des scieries. L'étude démontre que certaines d'entre elles sont familières des

pratiques illégales tout au long de la filière (exploitation, transformation, transport, commercialisation). L'étude démontre également que les retombées de l'exploitation industrielle de la forêt ne contribuent pas au recul de la pauvreté. Aux vues des pratiques actuelles, les sociétés forestières à capitaux étrangers sont les principales bénéficiaires de l'exploitation des forêts d'Afrique centrale.

D'autant plus que nos douaniers ne sont pas très regardants, pour exemple : le poste des douanes compétent pour Cheviré, en aval de Nantes, basé à l'aéroport, ne se hasarde pas à plus d'un contrôle par an dans les entrepôts et ne monte qu'une fois ou deux sur un cargo, uniquement pour évaluer les volumes débarqués. Impossible aux gabelous de reconnaître les essences de bois relevant des réglementations internationales, aucun n'est formé à ce repérage spécialisé. Cheviré, terre d'accueil pour les *hors-la-bois*.

Quel lien entre le moabi et nous ?

3 moabis sur 4 arrivent en France pour être transformés en portes, portes-fenêtres ou en parquet (chiffres du Cameroun). Le moabi est un bois très apprécié en menuiserie pour sa facilité à être travaillé et sa couleur rose qui « séduit le consommateur ». Pourtant, des bois locaux comme le chêne ont des propriétés technologiques tout à fait comparables. Pour preuve, les catalogues des menuiseries offrent généralement le choix au consommateur entre du chêne ou du moabi.

Comment agir pour sauver le moabi et protéger les populations qui en dépendent ?

Si nous modifions notre façon d'acheter de la menuiserie, nous pouvons avoir un impact direct très positif sur la survie du Moabi et sur le mode de vie des populations qui en dépendent dans le Bassin du Congo.

✓ Privilégier l'achat de portes, porte-fenêtre ou parquets en bois local comme le chêne, l'épicéa, le robinier, le sapin blanc, le hêtre etc... plutôt qu'en moabi ou en bois exotique non certifié par le label FSC (Forest Stewardship Council). (Pour en savoir plus, le Guide du consommateur de bois « Acheter mais protéger »).

✓ Interpeller les magasins commercialisant du moabi, les PDG de la SNCF et de la RATP en leur envoyant la carte postale « *Moabi : arbre de vie ou de profit.* »

✓ Demander aux élus d'adopter une délibération sur la consommation de bois tropicaux au niveau de la commune, du département ou/et de la région, considérant que les forêts tropicales constituent un patrimoine mondial particulièrement fragile et néanmoins essentiel pour l'équilibre de la planète (brochure « Bâtir sans détruire », voir site internet).

✓ Ecrire aux Ministres de l'Équipement, de la Culture, de l'Environnement (modèle sur site internet).

A partir de l'exemple symbolique du moabi, les Amis de la Terre souhaite aider les citoyens et les pouvoirs publics à prendre conscience de la menace qui pèse sur les forêts d'Afrique Centrale et les populations qui en dépendent. Le premier objectif de la Campagne est de réduire la consommation française de moabi et d'exiger que seuls les bois certifiés par Forest Stewardship Council (FSC) soient commercialisés. Le second objectif étant d'obtenir le classement du moabi en Annexe II (quotas) puis en Annexe I (interdiction de vente) de la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). Aujourd'hui, cette convention est la seule qui permette de limiter voire d'interdire le commerce du moabi. Pour atteindre cet objectif, les Amis de la Terre mobiliseront un réseau de scientifiques pour monter un dossier auprès de la CITES.

Les Amis de la Terre
28, rue Jules Ferry 93100 Montreuil
Email : france@amisdelaterre.org
Tél : 01.48.51.32.22

Campagne en ligne
www.amisdelaterre.org



Le 19 mars dernier à Bayonne, Place des Basques.



... LE MOABI



Déchets ménagers

Un exemple de gestion en Catalogne

Nos amis d'Hego alde se battent avec beaucoup d'énergie contre le choix des élus de Gipuzcoa de construire une ou plusieurs usines d'incinération de déchets ménagers. Dans ces colonnes nous avons toujours justifié que le choix du tout incinérable est caractéristique d'une fuite des élus devant la réalité des problèmes.

« **El diario Vasco** », organe de presse d'outre Bidassoa, Dans son édition du 2 avril 2005, fait référence à l'expérience courageuse engagée par la commune de Vilassar de Mar, située dans la périphérie Nord de Barcelone. Nous avons trouvé l'expérience relatée très innovante, elle montre bien que le gisement d'alternative en matière de gestion des déchets est loin d'être exploité. Rappelons que Bil Ta Garbi, le syndicat local, s'oriente vers une méga-décharge, sans effort significatif de réduction des déchets, et tout en poursuivant l'exploitation de l'incinérateur polluant du BAB. Nous vous proposons une traduction de l'interview que Jordi Colomer, technicien d'environnement, a accordé au Diario, sur le système de « **collecte en porte à porte** » ; procédé qui a abouti à une **réduction de 70% des déchets**.

Nous apprécions la qualité d'information de nos voisins de Gipuzcoa et nous regrettons vivement qu'il n'y ait pas autant d'intérêt dans la presse du côté nord.

✓ **En quoi consiste le système de collecte en porte à porte ?**

Au lieu de préconiser plusieurs poubelles spécifiques pour les différents types de déchets, nous avons choisi la solution de la poubelle unique dans laquelle chaque jour de la semaine, est disposé par rotation, un seul type de déchet. Avec ce système, nous ramassons chaque jour, un matériau différent. Un jour, c'est les déchets orga-

niques, un autre jour, les emballages, un autre, le papier et le verre, et ainsi de suite. De cette manière, le niveau de collecte sélective est beaucoup plus élevé. Pour les immeubles, les méthodes sont aménagées, pour tenir compte de la place dans les locaux communs et de la disponibilité des concierges.

✓ **Comment est venue l'idée de ce système dans votre agglomération ?**

A Vilassar, nous en étions arrivés à devoir choisir entre la création d'un nouvel incinérateur ou des solutions pour développer la collecte sélective. Le conseil Municipal a choisi cette dernière option, et pour le moment, c'est la meilleure. Aujourd'hui, nous n'avons plus besoin de construire un incinérateur.

✓ **Est-ce que ces méthodes ne sont applicables qu'à des petites communes comme Vilassar de Mar ?**

La collecte sélective a démarré en Catalogne en 2001 et a été limitée aux communes allant jusqu'à six à huit mille habitants. Mais à Vilassar nous sommes plus de 20 000 habitants. C'est une des zones les plus denses du Nord de Barcelone. Et nous pensons que cette méthode est applicable à tous ensembles comparables.

✓ **Est-ce que ça serait applicable à une ville comme Donostia (San-Sébastien) ?**

On pourrait le faire avec les aménagements adaptés. Cela demande une grande implication de la municipalité, des services de sur-

veillance et surtout une implication très importante de la population. Les résultats seraient, sans doute, très intéressants. A Vilassar, nous sommes arrivés à réduire la quantité de déchets en destination de l'incinérateur de 10000 tonnes par an à 3500 tonnes par an. Avant de mettre en place le service de porte à porte, nous étions à 12% de recyclage, depuis la performance oscille suivant les mois entre 60 et 70%.

✓ **La population est habituée à un certain type de fonctionnement, pensez-vous qu'il soit difficile de le modifier ?**

Oui, mais rien n'est impossible, au contraire. Il faut mettre en place une bonne campagne d'information et de sensibilisation. Surtout l'information, car ce sont les groupes de résidents, les responsables de communauté, qui vont adapter les méthodes les plus judicieuses à tel immeuble ou tel quartier. C'est eux qui vont expliquer les coûts et les bénéfices que vont retirer les ménages, et les citoyens concernés le comprendront parfaitement.

✓ **Quels ont été les moyens développés par la Mairie pour associer la population ?**

Il faut reconnaître que cela a été un travail important. Nous avons investi beaucoup d'argent dans ce projet pour convaincre les citoyens et leur montrer le bénéfice de cette alternative. Nous utilisons une multitude de réseaux d'information et nous étudions profondément le vécu quotidien de la gestion des foyers d'habitation.

✓ **En tout cas, ce système favorise le recyclage, n'est-ce pas ?**

Oui et beaucoup. Avec ce système nous recyclons vraiment bien. Mais aujourd'hui, il y a encore beaucoup de déchets qui ne sont pas recyclables et il y a moyen de changer cela. Il faut que les citoyens fassent pression sur les responsables politiques pour que la production d'objets non recyclables diminue.

✓ **Est-ce qu'il est prévu des procédures de sanction vis à vis des personnes qui ne respectent pas le plan de collecte ?**

Non, il n'y a aucune procédure policière. Nous comptons beaucoup sur l'information et la prise de conscience individuelle. Les poubelles sont identifiables mais nous pensons que l'effort d'explication préalable doit prévenir tous mauvais usages.

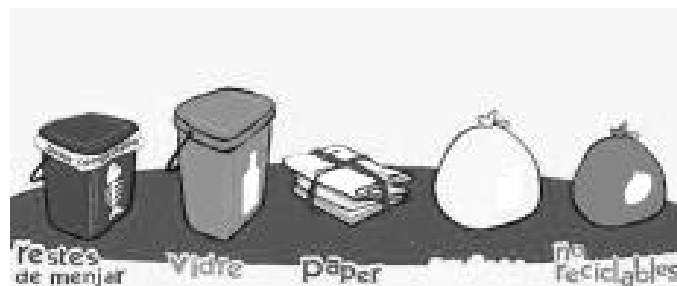
✓ **Qu'est-ce que cela rapporte au citoyen ?**

Le plaisir d'être en phase avec son environnement et la suppression de nombreux impacts négatifs sont les caractéristiques les plus bénéfiques du système. Si la collecte est chère, le prix, par contre, du traitement est très faible. Nous avons réussi à travailler à budget constant. Les coûts globaux n'ont pas augmenté. Cela impose un effort important, mais cela en vaut vraiment la peine.

✓ **Pouvez-vous résumer les avantages de cette collecte dans ces grandes lignes ?**

Le plus important est l'augmentation très nette en tonnage de la collecte sélective. Cela a pour conséquence de réduire totalement l'intérêt pour un parc de recyclage, une décharge ou un incinérateur. Et surtout, nous constatons, que une fois dressés tous les bilans, ce système est économiquement viable.

Cette expérience montre le succès économique et la faisabilité de cette opération. Rappelons que la dangerosité pour la santé de la pollution des incinérateurs justifie à elle seule l'abandon de ce procédé et la recherche d'autres solutions.



Assainissement autonome - 2

Zonage de l'assainissement

Les communes ou leur groupement doivent définir les zones relevant de l'assainissement collectif et celles relevant de l'assainissement non collectif.

✓ Sont classés en zone d'assainissement non collectif, les secteurs constructibles dont les caractéristiques (type de terrain, sensibilité du milieu, caractéristiques de l'habitat) sont compatibles avec les techniques d'assainissement non collectif et pour lesquels l'installation d'un réseau de collecte ne se justifie pas, soit parce qu'elle ne présente pas d'intérêt pour l'environnement, soit parce que son coût serait excessif.

✓ Sont classés en zone d'assainissement collectif, les secteurs constructibles où la commune a l'intention d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et leur traitement.

Lorsqu'une zone d'assainissement collectif s'étend sur une agglomération de plus de 2000 équivalents-habitants, les communes doivent aussi élaborer un **schéma directeur d'assainissement**. Cette étude plus complète qu'un simple zonage comporte un diagnostic des systèmes d'assainissement existants, prévoit un programme de travaux et un échéancier de réalisation des opérations nécessaires, établi suivant les objectifs pré-définis de réduction de flux polluants.

Intérêt d'une étude de zonage

Cette étude de zonage est un outil indispensable pour connaître les possibilités d'épuration de chaque commune.

Elle est obligatoire pour toutes les communes quelle que soit leur taille et doit être soumise à enquête publique. Elle constitue un préalable incontournable avant toute élaboration ou révision d'un Plan Local d'Urbanisme ou d'une carte communale.

Dans le précédent numéro, nous avons rappelé que la directive européenne du 21 mai 1991, reprise en droit français par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 et son décret d'application du 3 juin 1994, prévoient une obligation générale d'assainissement, sur l'ensemble du territoire avant le 31 décembre 2005...

Elle conduit les communes à réfléchir à leur développement en tenant compte des contraintes liées à l'assainissement. Ceci aura des conséquences sur les choix urbanistiques des communes et peut amener certaines d'entre elles à réorienter leur urbanisation et donc à modifier ou réviser leur PLU ou leur carte communale.

Précision : Il ne faut pas confondre **zonage d'assainissement** qui est de la compétence des communes et concerne toutes les communes et **périmètre d'agglomération d'assainissement** qui est de la **compétence du Préfet** et concerne uniquement les agglomérations de plus de 2000 éq.hab.

Elaboration d'une étude de zonage

Cette étude de zonage réalisée par un bureau d'études spécialisé comportera notamment les étapes suivantes :

- Examen du bâti
- Examen des conditions actuelles de l'assainissement
- Localisation des principales contraintes (par ex. périmètres de protection, forages d'eau...)
- Examen de la nature des sols
- Définition de la carte d'aptitude des sols
- Proposition de solutions techniques

L'élaboration de ce zonage se fait progressivement, suite à des réunions en mairie pour que chacun puisse apporter sa contribution, par la connaissance qu'il a des problèmes posés.

Définition de l'assainissement non collectif

"Par assainissement non collectif, on désigne tout système d'assainissement effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques non raccordées au réseau public d'assainissement (réseau d'égout)".

Un dispositif d'assainissement autonome (ou "assainissement individuel" dans le langage courant) comportera obligatoirement un prétraitement (fosse toutes eaux) suivi d'une épuration par le sol.

L'aptitude d'un sol à l'épuration dépend de plusieurs critères qui sont principalement la perméabilité, la structure, la capacité à retenir l'eau et la profondeur de la nappe phréatique.

Ainsi, un sol imperméable (argileux ou gorgé d'eau) sera inapte à l'épuration car il ne permettra pas l'infiltration des eaux. De même, un sol trop perméable ne fera qu'infiltrer les eaux sans les épurer. Dans les deux cas, il y aura pollution du milieu récepteur. La mise en oeuvre de lits filtrants permettra de reconstituer une couche artificielle ou sol artificiel de bonne qualité vis-à-vis de l'épuration.

Longtemps négligé, l'assainissement autonome permet de disposer pour l'habitat dispersé de solutions mieux adaptées et plus économiques que les solutions collectives. Toutefois, le recours à l'assainissement non collectif doit susciter une plus grande rigueur dans le choix des filières et dans l'entretien des dispositifs, d'où la nouvelle responsabilité des maires.

Les dispositifs d'assainissement non collectifs ne doivent pas être considérés comme des solutions provisoires en attendant la desserte par l'assainissement collectif mais comme un équipement à caractère définitif offrant des performances satisfaisantes sous réserve d'une conception adaptée au contexte et d'un entretien régulier. ◆

Port Lahonce envasé

COMME la presse l'a relaté, le "port de plaisance" n'existe plus officiellement.

Sur les 7 passerelles et pontons qui composaient l'ensemble, 5 ont été démantelés et le sort d'un sixième est incertain tant l'envasement gagne du terrain.

Ce que personne n'a souligné, c'est qu'il s'agit, depuis 25 ans, de la seule mesure qui touche de fait à l'une des causes profondes d'envasement de

l'Aiguette. En effet, ces appontements massifs barraient le cours d'eau, freinaient le courant et captaient tous les troncs d'arbres et autres déchets qui sont depuis lors plantés dans la vase du port avec quelques carcasses de bateaux.

Si l'on veut continuer à s'attaquer aux racines du mal, il faut traiter au plus vite l'affaire dite du "pont de l'Île de Lahonce". Et surtout ne pas envisager de dragage prématuré du plan d'eau...

Les animaux victimes de la mode

LE Traité Constitutionnel Européen énonce dans son article III-21 que l'Union et les états membres tiennent pleinement compte des exigences du bien être des animaux en tant qu'êtres sensibles tout en respectant les traditions et usages en matière de rites religieux, de traditions culturelles et de patrimoines régionaux.



Photo Swiss Animal Protection

le cou et la tête des animaux qui se débattent, pour que l'entaille soit franche. Quand la fourrure est enfin arrachée de l'animal, la dépouille ensanglantée est jetée sur un amas d'autres corps qui ont subi le même traitement. Certains animaux sont encore vivants, ils respirent péniblement et clignent lentement des yeux. Le cœur de certains bat encore 5 à 10 minutes après qu'ils aient été dépecés. Un enquêteur a filmé un chien sauvage (chien viverrin) entièrement dépecé, qui a eu assez de force pour relever sa tête, et fixer son regard vers l'objectif.

A la lecture de ces lignes c'est nous qui avons un peu de mal à relever la tête et l'on ne peut que s'interroger devant une telle sauvagerie. La sauvagerie des hommes entre eux, celle des hommes envers les animaux, il s'agit bien du même problème... en ce début de XXI siècle !

Pour ce qui est du Canada, en matière de torture animale, c'est à peu près la même chose. Cette fois, il s'agit essentiellement des phoques. Pour la période 2003/2005, les chasseurs ont reçu l'autorisation du gouvernement pour abattre 975000 animaux. Ils sont tués pour leur peau utilisée par l'industrie de la mode, les autres débouchés étant l'huile, pour la consommation humaine et les organes génitaux, pour la conception de produits aphrodisiaques à destination du marché asiatique.

L'excuse économique ne tient pas car de nombreuses analyses démontrent que cette chasse aux phoques n'est pas viable. Malgré les aides gouvernementales, le taux de chômage à Terre Neuve est très important et les revenus de l'exportation sont insignifiants.

Cela fait chaud au cœur mais n'est pas vraiment contraignant ; on aurait aimé que dans ce domaine aussi, celui de la souffrance animale, on soit aussi précis que par exemple en matière économique et bancaire... Le bon fonctionnement des marchés, dont celui de la mode, ne peut s'embarrasser d'une quelconque sensiblerie.

En ce qui concerne les tortures infligées aux animaux, les pays en cause n'appartiennent pas l'Union Européenne : il s'agit du Canada et de la Chine, ce dernier pays, immense camp de travail particulièrement pour les enfants, pays des prisons usines, mais pays respecté et partenaire de l'Union Européenne, les affaires étant les affaires et les problèmes d'éthique en ce domaine appartenant aussi à une autre Europe.

Donc, des enquêteurs de la protection suisse des animaux et d'East International ont récemment fait le tour des "fermes" d'élevage de la province d'Hebei en Chine. On comprendra très vite pourquoi l'accès à ces "fermes" est interdit à tout visiteur. Les enquêteurs ont découvert dans ces fermes d'élevage d'animaux pour la fourrure, un monde d'horreur dépassant l'imagination. De nombreux animaux sont encore vivants et se débattent désespérément quand les "ouvriers" les retournent et les suspendent par les pattes ou par la queue afin de les dépecer. Quand les ouvriers commencent à arracher la peau et la fourrure de ces animaux, ces derniers se tortent de douleur et leurs membres encore libres frémissent. Les ouvriers font pression avec leurs pieds sur

Peut être trouvez vous Cela insoutenable, dans ce cas vous pouvez faire quelque chose, en n'achetant jamais ni manteaux ni accessoires en fourrure (cols, manchons, gants, écharpes, sacs, jouets, articles de décoration que sais-je encore !) Informez sur les souffrances infligées aux animaux les personnes qui autour de vous, portent ou sont susceptibles de porter de la fourrure. ♦

● 60 millions d'animaux sont ainsi sacrifiés chaque année pour leur fourrure. 45 millions proviennent d'élevages en batterie, 10 millions sont des animaux sauvages, 5 millions sont les "déchets" des piégeages anarchiques (chats, chiens, oiseaux...) capturés par erreur.

FUMÉE NOIRE SUR LE PAVILLON FRANÇAIS

NOUS avons régulièrement informé les lecteurs d'Ortzadar de la réforme du "Pavillon Français" par le gouvernement en place. Malheureusement, nos craintes se sont révélées parfaitement fondées ; le sénat, après l'assemblée nationale, vient d'adopter le texte consacrant le Registre International Français ou «RIF», la promulgation et l'application suivront rapidement. Au cœur des débats autour de la campagne référendaire, les médias nationaux ont brillé par leur discrétion. Il ne pouvait d'ailleurs en être autrement car le Bulldozer de l'ultra libéralisme est passé, là aussi, et a tout écrasé... Le RIF, c'est le dumping social et l'arrivée des marins du tiers monde à bord des navires français. Le RIF, c'est un nouveau pavillon de complaisance, car celui des Kerguelen ne satisfaisait pas les armateurs français pour lesquels, 35 % de marins français, c'était encore trop. Avec le RIF, c'est 35 % de marins européens qui devront être embarqués : une sacrée différence ! Le reste de l'équipage étant constitué de marins parmi les moins chers du "marché" : philippins, africains, chinois, fidjiens...

En fait il n'y aura plus que deux Français à bord : le Commandant et son second. Les coûts seront donc ainsi minimum et la flotte

française de commerce redeviendra florissante mais avec ses marins au chômage. Cerise sur le gâteau, les équipages pourront effectuer la maintenance des marchandises lors des escales commerciales des navires rendant inutile la présence de dockers. Cette réforme nous ramène à une situation pire encore que celle qui sévissait dans les années 1920/1930 ; quasiment un retour à une certaine forme d'esclavage.

Véritable laboratoire social en matière de libéralisme et de déréglementation depuis deux décennies, et ceci dans le complet désintérêt général, ce problème nous avait paru à Ortzadar tout à fait représentatif des dangers que font planer les politiques libérales sur notre société. Ici la stratégie a été menée à son terme. Nul ne devrait plus ignorer à quelle sauce les tenants et bénéficiaires du libéralisme envisagent de nous dévorer !

Dernière minute

Le Conseil Constitutionnel vient de statuer sur le RIF... pas de problème, nos très hauts magistrats ne voient rien à redire. Comme on dit dans la marine : ça roule ! Pour les chiffres du chômage, par contre, il risque d'y avoir du tangage et peut être même du très gros temps.

Rencontre avec le logiciel libre

Depuis maintenant un peu plus d'un an, une association d'utilisateurs de logiciels libres fonctionne sur le pays basque, Euskalug.

Les logiciels libres

ne sont pas seulement une histoire technologique, mais sont bien une aventure à sens philosophique et social.

Ortzadar : Linux, le logiciel libre, nous en avons tous plus ou moins entendu parler, pouvez-vous nous en dire plus.

Euskalug : « Le Logiciel Libre, en tant qu'idée politique, a été formulé par le chercheur étatsunien Richard Stallman⁽¹⁾ en 1984 lorsqu'il a démarré le projet GNU. Ses buts⁽²⁾ sont de favoriser la liberté des utilisateurs d'ordinateurs, et leur entraide.

De nos jours et dans nos sociétés l'informatique est omniprésente. Nous avons tous par exemple un dossier informatisé sur les ordinateurs de la sécurité sociale. Il s'agit en fait de favoriser, préserver même la liberté de l'information. Comme l'information, la culture, le savoir sont de plus en plus sur support numérique, cédérom, internet, etc., le contrôle des outils informatiques, c'est à dire de « traitement automatisé de l'information », amène le contrôle de cette information. Le contrôle de l'information est le véritable pouvoir.

Il s'agit finalement de préserver la Liberté tout cours.

Un logiciel libre est défini par 4 libertés fondamentales : il peut être librement :

- ✓ Utilisé ;
- ✓ Recopié et distribué ;
- ✓ Modifié, adapté ou amélioré ;
- ✓ Examiné dans son fonctionnement (on peut lire son code source).

On peut donc installer ou modifier en toute légalité un logiciel libre sur l'ordinateur d'un ami pour lui rendre service ce qui est formellement interdit avec un logiciel propriétaire comme MS-Word.

GNU/Linux⁽³⁾ est un système d'exploitation comme MS-windows, Mac OS, ou l'ancien DOS. Il est le fruit du travail collectif d'informaticiens reliés entre eux par l'internet. Son nom vient de celui de Linus Torwald, l'informaticien finlandais qui a écrit la première version du noyau Linux. »

Ortzadar : Les logiciels libres sont-ils gratuits ?

Euskalug : « Les logiciels libres peuvent paraître gratuits. C'est une de leurs dimensions sociales. En fait ils sont disponibles, mais leur création ou amélioration a un coût. Toute forme de contribution est donc bienvenue, que ce soit en temps ou en argent, le développement du logiciel se faisant directement ou par l'intermédiaire d'un prestataire. Des milliers de bénévoles à travers le monde, des entreprises, des collectivités publiques utilisent et contribuent à la production de logiciels libres. »

Ortzadar : Faut-il être qualifié en informatique pour utiliser ce type de logiciels ?

Euskalug : « Pour les logiciels libres comme pour les logiciels propriétaires il existe des applications grand public, et des applications pour spécialistes. Les logiciels libres grand public ne sont pas plus difficiles à utiliser que leur équivalents propriétaires⁽⁴⁾. Il demandent parfois simplement de savoir ce que l'on veut faire. Ils ne réfléchissent pas à votre place, mais ensuite, ils paraissent souvent plus clairs d'usage. »

Ortzadar : Doit on être équipé d'un système GNU/Linux pour les utiliser ?

Euskalug : « Non, pas nécessairement, il existe de nombreux logi-



ciels libres très performants pour Windows ou MacOS. On peut se les procurer sur cédérom (projets OpenCD et Loliwin⁽⁵⁾ par exemple). »

Ortzadar : Quelles sont les applications possibles, dans quels domaines existe-t'il des logiciels libres ?

Euskalug : « Il serait plus court de dire dans quels domaines ils n'existent pas ! Pour citer les applications courantes, nous pouvons trouver des jeux, des outils bureautiques, des outils de dessin, pour écouter de la musique, en faire, voir des films, échanger du courrier électronique ou naviguer sur internet. Le meilleur navigateur actuel est libre (Mozilla-firefox⁽⁶⁾). De nombreux membres d'Euskalug, des milliers de personnes à travers le monde, n'utilisent que des logiciels libres. »

Ortzadar : Que propose l'association Euskalug, comment travaillez vous ?

Euskalug : « Comme tous les LUGs⁽⁷⁾ nous aidons ceux qui le désirent à se procurer, installer et utiliser des logiciels libres, parfois au cours d'« install party » qui sont des rencontres organisées pour cela, ou en rencontrant les gens directement, ou encore sur internet. Nous utilisons beaucoup le courrier électronique⁽⁸⁾ entre nous. Tout ceci avec les limites d'une action de bénévoles.

Le mieux est d'aller sur le site de l'association :

www.euskalug.org/
ou d'envoyer un courriel à : **contact@euskalug.org** »

D'autres adresses internet

▲ Association bordelaise d'utilisateurs de logiciels libres :

www.abul.org/

▲ L'association paloise :

www.paulla.asso.fr/

▲ Association pour la Promotion et la Recherche en Informatique Libre :

www.april.org/

▲ Un site francophone de documentation :

www.framasoft.net/

▲ Pour commander des cédéroms à prix économiques :

www.ikarios.com/

▲ Un site d'entraide pour débutants, léa-linux ou « Linux Entre Amis » :

http://lea-linux.org/

▲ Radio libre sur les logiciels libres :

http://divergence-fm.org/

▲ Revues pour débutants : GNU/linux Pratique (éditions Diamond) et Planète linux (DP presse).



(1) <http://www.stallman.org/>

(2) http://logiciels-libres-cndp.ac-versailles.fr/article.php3?id_article=102

(3) GNU est un projet de système libre dont Linux est le premier noyau fonctionnel.

(4) Logiciels propriétaires : non libres comme MS-Windows, Ms-office, Internet explorer, Photoshop, etc...

(5) Loliwin : <http://loliwin.lolica.org/> - OpenCD : HYPERLINK <http://www.framasoft.net/article3706.html> ; <http://www.framasoft.net/article3706.html>

(6) <http://frenchmozilla.sourceforge.net/>

(7) Linux Users Groupe. Par extension, groupe d'utilisateurs de logiciels libres.

(8) Courriel. mot québécois officialisé par l'administration française.



L'Europe du traité constitutionnel

L'Union européenne, c'est un tournant décisif dans l'histoire de notre continent et du monde. Jusqu'à la fin de la guerre mondiale 1939-1945, c'était par la guerre, dans le sang, que se constituaient ou se disloquaient les états. Les haines ancestrales, les appétits impérialistes servaient de moteurs aux politiques nationales. Ce jeu insensé, on s'en désolait depuis toujours sans pouvoir et sans savoir y mettre fin. Les deux guerres mondiales, escalade ignoble vers sans cesse plus d'horreurs, (20 millions de morts à la première, 50 millions à la seconde) ont déclenché une réaction enfin suivie d'effets tangibles : Les ennemis d'hier ont décidé d'établir des règles assez fortes pour qu'entre eux la guerre devienne improbable voir impossible. Le but était une Europe politiquement unie sur les bases des droits de l'homme, de la démocratie, de la culture des lumières.

L'Europe d'après guerre était encore terriblement marquée par les rancunes passées ; les pionniers de l'Union ont jugé avec prudence que de rapprocher les états par l'économie, les intérêts commerciaux communs pouvaient être le mobile le plus sûr pour s'unir politiquement plus tard. C'était ainsi que l'Allemagne s'était unie au XIX^e siècle. Une centaine de petits états faisait sa faiblesse ; au lendemain

des guerres napoléoniennes, ils décidèrent de s'unir économiquement par la suppression progressive des droits de douane entre eux, (le Zollverein). Quarante ans plus tard l'Allemagne était devenue un seul état. Les Pays-Bas, la Belgique, le Luxembourg avaient déjà en 1944, décidé de s'unir économiquement: c'était le Benelux.

Mais cette voie économique n'était dans l'esprit de nombre de ces pionniers de l'Europe qu'un moyen d'atteindre une union politique véritable. Pour d'autres, c'était l'occasion de repousser continuellement cet objectif tout en accentuant la pression libérale sur l'économie en consacrant l'hégémonie du marché et de la finance. Ce sont ces derniers qui dominent aujourd'hui l'Europe, bien plus que le pouvoir politique.

Le traité constitutionnel qui nous est proposé est l'image de cet abandon de l'Europe politique, solidaire et démocratique rêvée il y a soixante ans. Il constitue, et pour longtemps, la règle qui établit l'économie et la finance comme valeurs suprêmes de l'Europe. Il fait passer au second plan les droits de l'homme, la démocratie, la culture et la préservation des ressources de la planète.

Avançant masqué, ce texte aligne de grands mots pour de grands principes, que les partisans du oui ne manquent pas de mettre en avant comme s'il s'agissait d'avancées exceptionnelles : liberté, égalité, solidarité, plein emploi, développement durable, dialogue social, etc.

Mais si on l'étudie de plus près, on voit qu'il marque un net recul par rapport à toutes les constitutions nationales les plus avancées, dont la nôtre.

La liberté ? Certes. La mieux garantie est celle de la Banque centrale européenne (article III-188), totalement indépendante de toute institution de l'Union ou des états membres. Elle est libre d'imposer la politique financière de son choix hors de tout contrôle, pouvoir exorbitant qui n'existe dans aucun pays au monde.



Autres libertés solidement charpentées, celle de la circulation des biens et des capitaux, (article I-4-1), celle de la concurrence non faussée, (sous entendu : « par des lois sociales trop protectrices ») dans une économie de marché hautement compétitive (articles I-1-3-2, I-3-3, III-177, III-178, et la multitude d'articles se référant aux objectifs de l'Union.

Et puis on nous octroie généreusement la liberté de chercher un emploi puisque l'on a « le droit de travailler » (article II-75-2), une régression par rapport à notre constitution. On nous donne aussi la liberté de se marier, mais pas de divorcer, (article II-69). Et l'on pourrait multiplier les exemples de libertés tronquées ou tout simplement absentes, alors qu'elles figurent dans les constitutions des principaux états membres de l'Union.

L'égalité, la solidarité, le droit social sont aussi maltraités puisqu'il n'est pas question dans cette constitution de droit au logement, mais de droit à une aide au logement, (article II-94-3) ; le droit à la protection sociale est réduit « au droit d'accès aux prestations de Sécurité sociale et aux services sociaux, (article II-94-1) ; la notion de « services publics » fait place à celle de « services d'intérêt économiques général », (article II-96) soumis aux lois du marché et de la concurrence. Enfin, cette partie II de la constitution, titrée « Charte des droits fondamentaux », consacrée à tous les aspects sociaux de la vie, ne crée aucune compétence ni aucune nouvelle tâche pour l'Union (article II-111-2). Cela veut dire que la Constitution ne risque

aucune avancée sociale qui aurait pu tirer vers le haut les législations des états membres les plus en retard dans ces domaines. Au contraire, elle limite les droits des états les plus en avance puisque l'article II-112-1, admet la possibilité de « limitation de l'exercice des droits et des libertés reconnus par la Charte », si elles sont jugées « nécessaires et répondant à des objectifs d'intérêt général reconnus par l'Union ». Rappelons que l'objectif suprême est « une économie sociale de marché hautement compétitive » (article I-3-3 déjà cité).

Quant à la tendance « au plein emploi » promise par ce même article, les millions de chômeurs que génère la haute compétitivité dans l'Union, font douter qu'elle ne soit autre chose qu'un vœu pieux.

Il y a aussi le fameux article I-47-4 qu'on décrit comme une avancée démocratique considérable : « un million de citoyens d'un nombre significatif d'états membres, peuvent inviter la commission à soumettre une proposition appropriée » — s'ils considèrent— « qu'un acte juridique de l'Union est nécessaire aux fins de l'application de la Constitution. Et si la commission juge cette proposition irrecevable parce qu'incompatible avec la Constitution, elle la mettra à la poubelle, sans recours pour les pétitionnaires.

Il y a encore l'article I-41-2 et I-41-7 qui subordonne la défense européenne au traité de l'Atlantique Nord (OTAN), ce dont le membre le plus puissant, les Etats-Unis (qui ne fait pas partie de l'Europe, que l'on sache), qui saura profiter pour imposer sa stratégie militaire et commerciale en matière de vente d'armes.

Une Europe agressive, qui par la concurrence, la compétitivité, institue la guerre économique, voire sociale, ce serait une Europe qui trahirait ses valeurs fondamentales.

**Il faut,
pour sauver la démocratie,
dire NON !
à ce projet de traité
constitutionnel européen.**



Rencontres sur les Docks

du mardi 24 au samedi 28 mai
à L'Atalante et à l'Autre Cinéma

« Les Témoins » :

Tables rondes, films, documentaires, concerts...

la taverne sur le cinéma que nous aimons, un cinéma utile pour vivre et pour rêver !

Un cinéma que les fidèles lecteurs d'Ortzadar auront à cœur de faire vivre en participant nombreux à ces soirées...

Des Rencontres utiles...

Cinq jours de plaisir, de convivialité, sans compétition mais avec la volonté de faciliter au mieux les rencontres entre le public et les réalisateurs, écrivains ou photographes qui traverseront ce temps particulier de notre saison cinématographique. Cinq jours pour être utile, pour nourrir les imaginaires et pour découvrir des témoins importants de notre histoire contemporaine. Aux côtés de plusieurs cinéastes « en résidence » à Bayonne, vous pourrez croiser, Hocine Zaoua photographe algérien, ou Georg Ibrahim, le directeur d'Al Kasaba, la cinémathèque de Ramallah. Le premier, aujourd'hui encore totalement ostracisé dans son pays, est l'auteur de «*La Madone de Benthala*», cette fameuse photo qui a fait le tour du monde et le second gère le dernier cinéma ouvert dans les Territoires occupés.

Ces Rencontres seront l'occasion de faire exister des films exigeants, de démontrer la capacité du cinéma à être le témoin des enjeux de nos sociétés ou à porter la voix des « sans voix ». Elles permettront d'accompagner certains films par des regards croisés, d'apporter des éclairages sur des questions importantes — pouvoir des images, logiques de création et de diffusion — dans une époque difficile où la satisfaction du consommateur reste la règle. Nous prendrons également le temps pour des moments de fête et de légèreté, pour des discussions à bâtons rompus à



Parmi les thèmes abordés

Lorsque le cinéma choisit de nous apporter ces histoires lointaines et passionnantes :

- *Les sept Chants de la Toundra* (Sibérie)
- *Musica Cubana* (Cuba)
- *Mahaléo* (Madagascar)

Lorsque le cinéma donne la parole aux « sans voix » :

- Retour sur le travail de René Vautier
- Cinématographique de notre mémoire collective par la réalisatrice d'origine landaise Sylvie Licard

Lorsque le cinéma s'attache à réactiver notre mémoire ou notre conscience :

- Retour sur le travail du cinéaste anglais Peter Watkins.
- Eclairages sur l'Argentine (*The Take*), sur l'Amérique (*Weather Underground*) ou sur la Tchétchénie (*Les trois chambres de la mélancolie*).

Lorsque le cinéma se pose la question du piège des images :

- « *Breaking News* » de Johnny To
- « *Pour l'amour du peuple* » d'Eyal Sivan.

Clean la dune, clean !

ON se pique volontiers de souci environnementaliste du côté de la mairie d'Anglet, mais en vérité les plantes uniques ça les emmerde vraiment. Alors on emploie les gros moyens comme sur la photo. Voilà que l'association Cinq Cantons-Barre montre encore la mairie du doigt et écrit à monsieur le maire : « *Il y a une semaine, il était procédé à un "débroussaillage" par un gros engin forestier dans le secteur d'arrière plage de Marinella. Les terrains littoraux dunaires concernés sont situés en zone Ncu et Ner du PLU. La technique destructrice utilisée a consisté à broyer plantes et arbustes. Pourtant, votre attention avait été attirée sur l'intérêt botanique de cette zone en terme de biodiversité lors de l'élaboration du PLU, par Monsieur le Préfet. Une autorisation a-t-elle été délivrée par les services municipaux? Quel en est le but?* » En attendant la réponse du maire, une copie a été envoyée au préfet. ♦



"DE BATTRE MON CŒUR S'EST ARRÊTÉ"

UN FILM DE JACQUES AUDIARD

DANS ce film, Jacques Audiard s'est inspiré d'un polar américain, « Fingers » de John Toback, tourné en 1978.

Loin des conventions du genre, Audiard inscrit son film dans la réalité triviale d'un Paris en proie à l'affairisme.

En effet, Tom le héros du film, n'a rien d'un malfrat mythique. C'est un magouilleur arrogant et sans scrupule, mais terriblement banal.

Marchand de biens, il achète et vend des immeubles en compagnie de deux vénéneux acolytes. Au cœur de la spéculation immobilière, de juteux profits et des manières de youyou.

Tous les moyens sont bons pour éliminer les obstacles. Ces modernes commerciaux lâchent des rats dans les cages d'escaliers, tabassent les locataires récalcitrants qui ne veulent pas déguerpir. Us et coutumes décomplexés d'une faune arriviste, triomphe cynique de l'argent facile...

Brutal, renfrogné, Tom évolue dans cet univers glauque, mû par un ressort énigmatique, absent à lui-même. Comme ses associés, il est de tous les coups fourrés, fréquente les bars et les boîtes de nuit, méprise durement les femmes.

Et puis dans le même temps, il tient ce monde à distance, casque sur les oreilles, musique techno à fond.

Tom a conservé secrètement un rêve, se remettre au piano, jadis étudié avec une mère concertis-

te réputée. La rencontre, par hasard, en pleine rue, d'un impresario de musiciens classique sera le coup de pouce décisif qui inaugure un lent et douloureux cheminement.

Tom va devoir s'affronter à son désir, desserrer l'étreinte du passé pour advenir à une vérité qui se dérobe sans cesse.

Dans l'espoir de passer une audition, Tom prend des cours de piano auprès d'une jeune femme vietnamienne qui ne parle pas un mot de français.

La pratique ardue du piano devient l'expression métaphorique du travail sur soi que Tom doit accomplir pour exorciser le passé et se délivrer de son emprise.

Un père encombrant, dominateur et manipulateur qui lui a tracé la voie de la facilité, du lucre et de la violence (Niels Arestrup magnifique en potentat décadent bouffi par l'alcool, pervers et immature).

Une mère artiste qui a renoncé à vivre, poussée au suicide par un mari cynique et cruel.

Tom renâcle, tempête. La musique est une ascèse et le professeur est inflexible.

Personnage ambigu (remarquablement interprété par Romain Durris), Tom est empêtré dans ses contradictions. Il s'acharne dans une lutte rédemptrice contre ses démons familiaux.

Mélange des genres, musique techno et cantate de Bach, ambiance feutrée des concerts de

musique classique et sauvagerie des règlements de compte.

Mais le combat est perdu d'avance...

Le meurtre du père aura bien lieu, fût-ce par procuration, mais l'idéal rêvé reste hors de portée et Tom devra faire avec.



Tél / Fax : 05 59 31 85 82 — Courriel : ortzadar @ bigfoot.com

En bref...

- L'enquête publique, au sujet du projet d'incinérateur de déchets à Irun, est ouverte du 10 mai au 09 juin.
- La chambre criminelle de la cour

de cassation de Paris a siégé le mercredi 11 mai pour statuer sur le dépaysement du dossier de pollution de l'usine d'incinération de Gilly sur Isère.

Abonnez-vous à **Ortzadar**
Bimestriel - 1 an : 13€
De soutien : 18 €

NOM, Prénom
Adresse
CP..... Ville

Bulletin à retourner à :
B.P. 4 - Mouguerre - 64990 St-Pierre d'Irube

Ortzadar - Alternative Pays Basque
est édité par l'association loi 1901 du même nom
Commission paritaire n° 69286
Directeur de la publication : Jean-Maurice FAYE
Illustrations et mise en page : José-Antonio AGUIRRE
Imprimé sur les presses de l'imprimerie Artisanale à Bayonne